



Schéma Métropolitain des Achats Responsables au service de la Transition

—> Bilan 2025

■ Le présent document présente le bilan des actions mises en œuvre en 2025 dans le cadre du Schéma Métropolitain des Achats Responsables au service de la Transition (S.M.A.R.T.), adopté par la Métropole Européenne de Lille en octobre 2023.

Il vise à rendre compte, des pratiques d'achats responsables déployées par les différentes directions opérationnelles de la Métropole. Il s'appuie sur des données chiffrées et des indicateurs de suivi, permettant d'illustrer la prise en compte progressive des enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans les marchés publics.

À travers ce document, la Métropole met en lumière les actions concrètes réalisées : recours aux clauses sociales et environnementales, intégration de critères de performance durable, mobilisation du tissu économique local ou encore structuration des pratiques d'achat. Il traduit l'engagement collectif des services dans la mise en œuvre opérationnelle du S.M.A.R.T.

Outil de transparence et de valorisation des actions menées, ce document propose une vision consolidée des pratiques d'achats responsables au sein de la Métropole Européenne de Lille.

Sommaire

P.7 AXE 1 - RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

P.8 Objectif 1 :

Améliorer l'attractivité et l'accessibilité de la commande publique de la MEL

P.8 1.1 Communiquer auprès des acteurs économiques les ambitions de la MEL sur sa politique d'achats responsables ainsi que les opportunités à venir.

P.10 1.2 Valoriser les filières économiques métropolitaines et soutenir l'innovation durable en lien avec nos politiques publiques.

P.12 Objectif 2 :

Faciliter l'accès des TPE/PME et acteurs de l'ESS à la commande publique et promouvoir des relations respectueuses avec les fournisseurs

P.12 2.1 Poursuivre l'effort de simplification dans les consultations et d'adaptation pour un meilleur accès à tous les opérateurs.

P.14 2.2 Engager la MEL dans la démarche de labélisation Relations Fournisseurs Achats Responsables.

P.17 2.3 Améliorer le suivi de l'adaptabilité des marchés de MEL.

P.17 2.4 Diffuser auprès de tous les acteurs institutionnels et économique les objectifs de deuxième SMART.

P.19 AXE 2 - RESPONSABILITÉ SOCIALE

P.20 Objectif 3 :

Poursuivre le développement de la clause sociale dans les contrats de la commande publique

P.20 3.1 Atteindre les 400 000 heures d'insertion annuelles dès 2025 en s'appuyant sur la programmation des marchés comme outils d'analyse.

P.21 3.2 Développer le recours aux marchés réservés afin de renforcer l'insertion des personnes en situation de handicap ou défavorisées sur le territoire de la MEL.

P.22 Objectif 4 :

Intégrer les enjeux sociétaux dans les achats publics de la MEL

P.22 4.1 Prendre en compte l'égalité Femmes-Hommes et la lutte contre les discriminations dans les contrats.

P.23 4.2 Développer le recours au commerce équitable, améliorer les conditions de travail et développer les filières d'approvisionnement responsables.

P.25 AXE 3 - RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

P.26 Objectif 5 :

Favoriser l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics et concession en application du Plan National des Achats Durables et du Plan Climat Air Energie Territorial

P.26 5.1 Intégrer des considérations environnementales dans les marchés au regard des différents enjeux : atténuation du changement climatique, adaptation, amélioration de la qualité de l'air, santé environnementale et préservation de la biodiversité, en cohérence avec le PCAET

P.29 5.2 Favoriser la montée en compétence de la MEL par les échanges de bonnes pratiques entre les donneurs d'ordre publics locaux, nationaux et européens.

P.31 Objectif 6 :

Réduire l'impact carbone des politiques métropolitaine en favorisant l'économie circulaire, l'écoconception, la lutte contre le gaspillage par les achats

P.31 6.1 Agir pour la sobriété en questionnant systématiquement l'acte d'achat.

P.32 6.2 Expérimenter, évaluer et développer les opportunités en faveur de la réduction des déchets par le réemploi, la réutilisation et le recyclage.



AXE 1

RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE



Objectif 1

Améliorer l'attractivité et l'accessibilité de la commande publique de la Métropole Européenne de Lille

1.1 Communiquer auprès des acteurs économiques les ambitions de la Métropole Européenne de Lille sur sa politique d'achats responsables ainsi que les opportunités à venir

→ Participer à des événements économiques externes

Cette participation permet à la MEL de promouvoir une vision responsable et durable de l'achat public. En allant au contact des entreprises, nous partageons nos ambitions en matière d'inclusion, d'environnement et d'éthique,

tout en encourageant les acteurs économiques à s'engager dans cette dynamique. Ces échanges nourrissent une relation de confiance et créent les conditions d'un développement plus vertueux pour l'ensemble du territoire.



Club Busin'ESS - Novembre 2025

→ Développer le processus de programmation des achats avec l'ensemble des directions de la Métropole Européenne de Lille

L'acquisition du logiciel métier a permis à la Direction Achats et Logistique de mettre en place un processus structuré de programmation des achats, offrant une **meilleure anticipation des besoins et une gestion optimisée de la charge de travail**. Cet outil renforce ainsi la planification, la priorisation et l'intégration des principes d'achats responsables. (Programmation du 01/01/2026 au 31/12/2027, actualisée deux fois par an, sur deux ans glissants) :

- intégration de tous les contrats de la Centrale d'Achats Métropolitaine CAM dans OKAVEO ;
- programmation des marchés en Centrale d'Achats Métropolitaine (CAM) ;
- création d'une base fournisseurs avec liaison à l'open data (INSEE, ESS France, ESUS, Marché de l'inclusion, index Égalité Professionnelle (Ega-pro), l'Agence de la transition écologique ADEME ...) ;
- création de cartographies.

L'utilisation du logiciel métier contribue à la **responsabilité et à la transparence des achats**. Elle permet de piloter l'activité grâce à des **indicateurs personnalisés, de faciliter le contact avec les fournisseurs et de favoriser le sourcing responsable** en s'appuyant sur les données ouvertes de l'ensemble des entreprises. Cette approche améliore la traçabilité, la visibilité des partenaires économiques et soutient des pratiques d'achats plus durables et inclusives, tout en ouvrant la possibilité d'identifier de nouvelles entreprises, notamment locales ou engagées dans des démarches RSE.



Interface du logiciel OKAVEO.

1.2 Valoriser les filières économiques métropolitaines et soutenir l'innovation durable en lien avec nos politiques publiques

→ Développer la pratique du sourcing pour une meilleure connaissance du secteur économique dans tout projet d'achat

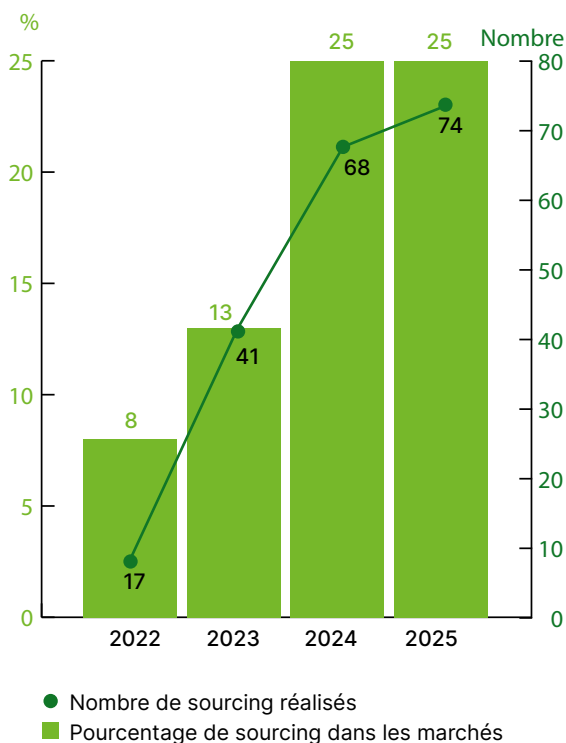
En amont des procédures, le sourcing permet d'affiner la compréhension du marché et de rapprocher l'expression du besoin des capacités réelles des fournisseurs, garantissant ainsi des achats mieux ciblés et plus efficaces.

→ Favoriser la prise en compte de l'innovation dans les marchés de la MEL

La MEL recourt aux marchés innovants, tels qu'autorisés par le Code de la commande publique, afin de promouvoir des solutions à la fois responsables et performantes, de réduire son impact environnemental et de soutenir le développement de fournisseurs engagés et créatifs.

Grâce aux **variantes**, la MEL favorise également la prise en compte de l'innovation dans ses marchés. Le nombre de marchés ouverts à variantes (Prestations Supplémentaires Eventuelles incluses) est passé de 10 % en 2024 à 13 % en 2025.

Part du sourcing dans les marchés MEL



Chiffres issus des RAO.
Marchés à partir de 90 000 Euros HT.



Retour sur deux marchés innovants : 1. Chantier test de régénération d'une conduite d'eau potable.

Le chantier test de **régénération par projection de résine** compatible avec les exigences sanitaires, mené sur 220 mètres de conduite, a permis de démontrer l'intérêt d'une **technique innovante et performante**. Cette solution se distingue par son **faible impact sur l'environnement** et les usages, avec un **bilan carbone en phase chantier nettement plus favorable** que celui des travaux traditionnels en tranchée.

L'expérimentation a également permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration, ouvrant la voie à une montée en maturité du procédé. À terme, cette technique pourrait constituer, pour la MEL, une alternative crédible et durable pour la rénovation du patrimoine d'eau potable, dès lors que les conditions techniques et environnementales sont réunies.



2. Déploiement de régénérateurs de piles sur la MEL.

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui fixe une réduction de nos déchets de 15 % d'ici à 2030, la MEL **expérimente 4 stations de régénération des piles à usage unique** dans 2 bâtiments MEL, à la Maison de l'Habitat durable de Lille et dans une médiathèque de Tourcoing. En moins d'un an, plus de **20 000 piles ont été testées et plus de 7 000 sauvées**. Ainsi la MEL a donné une visibilité importante sur les actions de réduction des déchets.



Régénérateur de piles installé en 2025 au siège de MEL.



Objectif 2

Faciliter l'accès des TPE/PME et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire à la commande publique et promouvoir des relations respectueuses avec les fournisseurs

2.1 Poursuivre l'effort de simplification administrative dans les consultations et d'adaptation pour un meilleur accès à tous les opérateurs

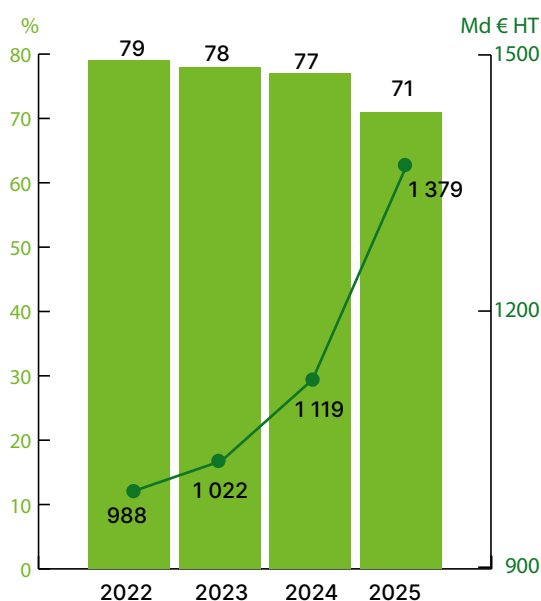
→ Langage clair

La Direction de la Commande Publique fait évoluer les Cahier des Charges Administratives et Particulières (CCAP) et Acte d'Engagement (AE) types pour y intégrer **un langage clair ou legal design**. A chaque modification de clause, elle est réécrite de manière simple, directe et concise afin de faciliter sa compréhension et d'améliorer l'accès de tous les opérateurs aux consultations.

→ Part des TPE/PME à la commande publique

Faciliter l'accès des TPE et PME à la commande publique est une priorité nationale. Les achats publics jouent un rôle essentiel dans le développement de ces entreprises et contribuent directement au dynamisme économique du territoire.

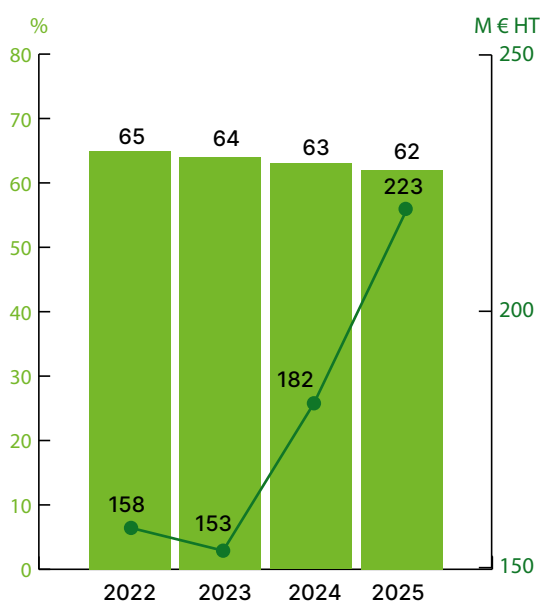
Mandatements en Hauts-de-France



■ Pourcentage des mandatements en Hauts-de-France
● Montants mandatés en M€ HT

Chiffres issus de GDA

Part des TPE/PME à la commande publique de la MEL

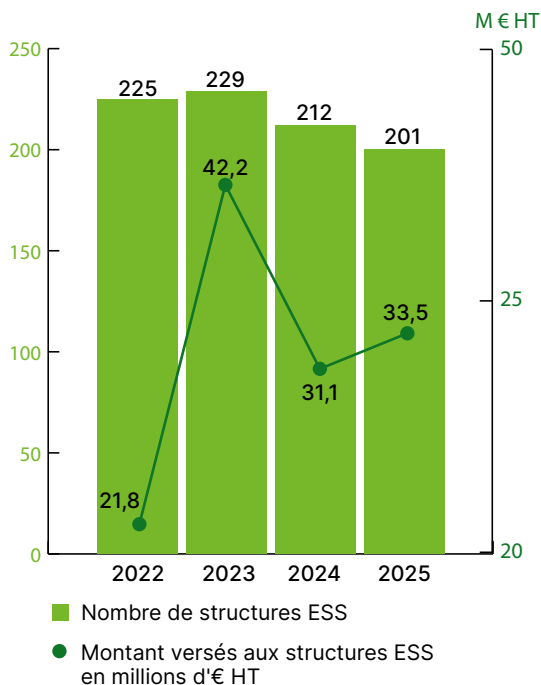


■ Pourcentage de TPE/PME
● Montants TPE/PME en millions d'€ HT

Chiffres issus de GDA

→ Part de l'Economie Sociale et Solidaire à la commande publique

Participation des structures de l'ESS à la commande publique de la MEL

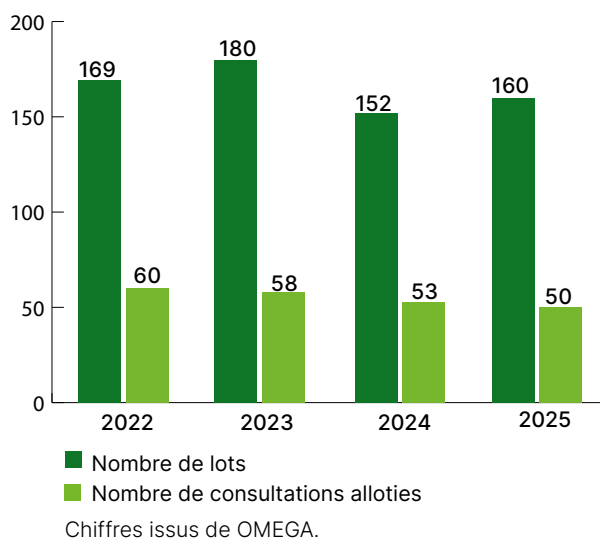


Chiffres issus de GDA

→ Renforcer le recours à l'allotissement dans les procédures de la MEL

Conformément au Code de la commande publique, qui précise que « les marchés sont passés en lots séparés sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes », le recours à l'allotissement **favorise la concurrence** entre les entreprises et permet, quelle que soit leur taille, **d'accéder à la commande publique**. Il est particulièrement approprié lorsque l'importance des travaux, fournitures ou services à réaliser risque de dépasser les capacités techniques ou financières d'une seule entreprise. Cette démarche favorise la concurrence, l'inclusion économique et le dynamisme du tissu local.

Allotissements pour les marchés supérieurs à 90 000 Euros



Moyenne par année :

- 2022 : 2,82 lots
- 2023 : 3,10 lots
- 2024 : 2,87 lots
- 2025 : 3,20 lots

→ Renforcer la constitution de groupements d'entreprises pour candidater aux marchés de la MEL

Le recours à un groupement momentané d'entreprises (GME) permet à plusieurs entreprises de se regrouper pour répondre à un marché qu'elles ne pourraient traiter seules. Il est particulièrement adapté lorsque la taille du marché, les délais, les compétences ou les certifications requises dépassent les capacités d'une seule entreprise. Cette approche **facilite l'accès des TPE/PME à des projets de grande envergure** tout en **renforçant la coopération locale** et le dynamisme économique.

Année	Pourcentage des marchés attribués à un GME
2022	26 %
2023	25 %
2024	38 %
2025	25 %

Marchés supérieurs à 90K Euros HT

2.2 Engager la Métropole Européenne de Lille dans la démarche de labélisation « Relations Fournisseurs Achats Responsables »

→ Projet « Performance Achat » de la DAL

La labellisation engagée en 2024 a été suspendue pour permettre une revue des processus internes DAL. Le diagnostic externe mené fin 2024, complété par l'accompagnement de la fonction achat de la DAL en 2025, a permis d'**optimiser les pratiques** sur le périmètre de la DAL et de la Centrale d'Achat Métropolitaine. Ces améliorations préparent la poursuite de la **démarche de labellisation**. Ce projet va être relancé sur le second semestre 2026.



Label « Relations Fournisseurs Achats Responsables »

Les événements de AgileBuyer valorisent et diffusent les bonnes pratiques du label RFAR label achats responsables.

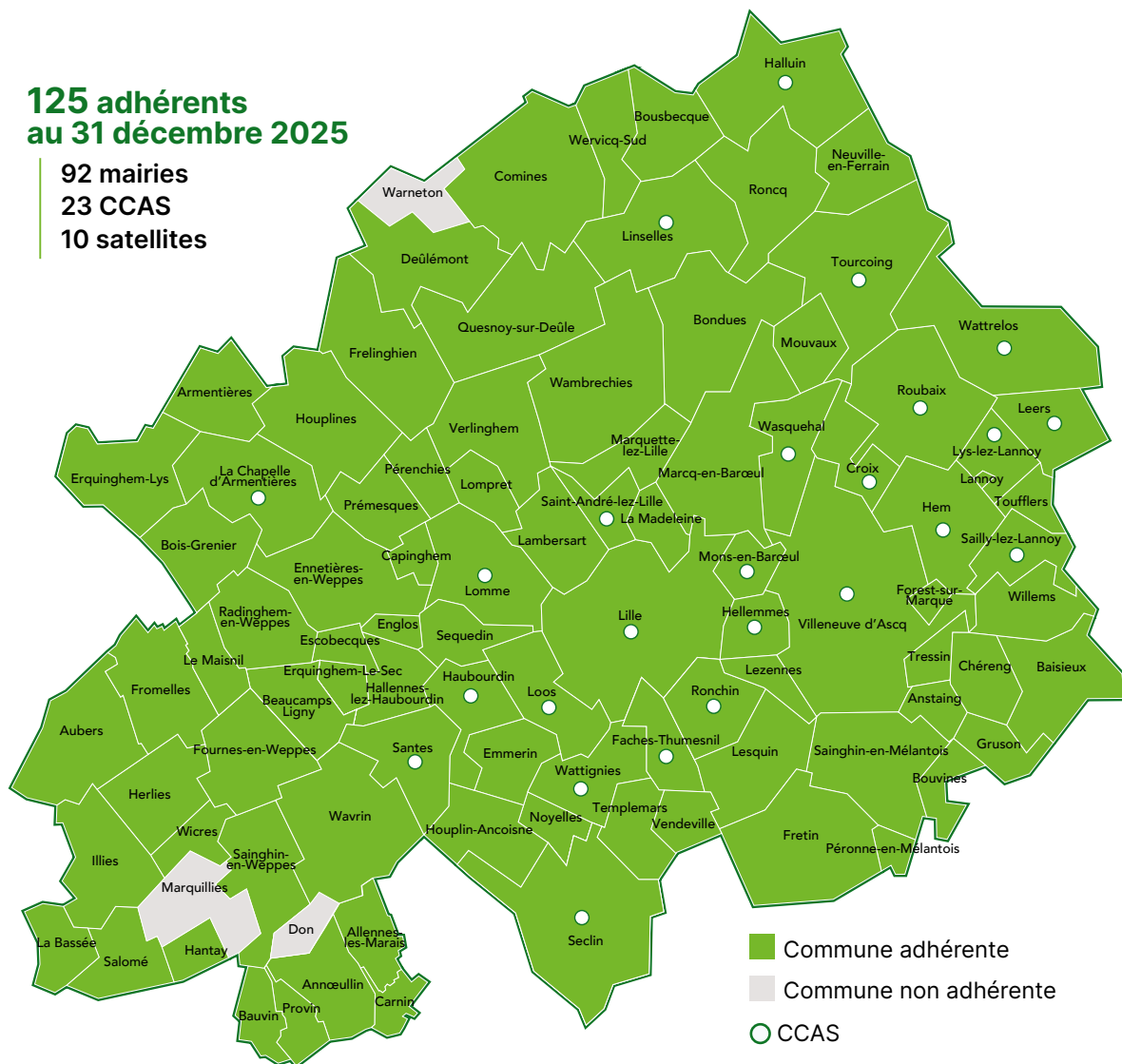
→ Centrale d'Achats Métropolitaine, chiffres clés 2025

125 adhérents
au 31 décembre 2025

92 mairies

23 CCAS

10 satellites



→ Mutualisation des achats



125 adhérents



24,2 millions d'euros
de chiffre d'affaires
dont 95 % sont titulaires
sur la MEL



92 marchés actifs



85 fournisseurs



66 % des titulaires sont situés
dans les Hauts-de-France



55 % sont situés sur
le territoire de la MEL



52 % des titulaires
sont des TPE/PME



5 % des titulaires sont
des entreprises de l'ESS

→ Convention partenariale UGAP, chiffres clés 2025

5 univers d'achats

Véhicules
Informatique
Services
Mobilier
Médical



93 communes adhérentes sur 95 (plus 33 CCAS et 26 Satellites)

21 M d'€ de chiffres d'affaires
6,5 M d'€ de commandes auprès des PME
13,8 M d'€ d'achats avec considérations environnementales
11,5 M d'€ d'achats avec considérations sociales
Empreinte carbone : 3 339 tonnes de CO₂e

2.3 Améliorer le suivi et l'adaptation des marchés de la MEL

→ Recrutement de deux contracts managers

La MEL a recruté **deux contracts managers** dont les missions portent sur l'exécution des marchés, dont les aléas sont actuellement traités dossier par dossier.

Ces contracts managers ont pris leurs fonctions en novembre 2025. Ils devront proposer une méthodologie d'évaluation des marchés terminés (afin d'améliorer la rédaction des marchés suivants). Mais également de mettre en place des tableaux de bords relatifs à l'exécution des marchés (hors exécution financière) afin de proposer l'adaptation, le cas échéant des clauses des documents types.

→ Poursuivre et développer les enquêtes de satisfaction auprès des entreprises titulaires

Les enquêtes de satisfactions réalisées annuellement, sur tous les marchés de la Centrale d'achats Métropolitaine, **renforcent le partenariat avec nos fournisseurs**. Le **bilan inversé**, transmis par écrit et pouvant donner lieu à un échange direct, porte sur les relations commerciales, l'exécution des prestations et l'évaluation des produits et services. Cette démarche valorise la **relation fournisseur** et l'adaptabilité de nos marchés, tout en **favorisant le dialogue et l'amélioration continue**.

→ Insérer des clauses de réexamen dans les contrats

100 % des contrats de concessions et globaux contiennent une clause de réexamen.

2.4 Diffuser auprès de tous les acteurs institutionnels et économiques les objectifs du deuxième schéma des achats responsables de la Métropole Européenne de Lille

→ Participation au réseau régional Achats Publics Durables

Le réseau régional APURE se renforce et se restructure afin d'être encore plus proche des acheteurs, tout en restant aligné avec les enjeux environnementaux et sociaux et leur mise en œuvre dans les marchés. Le réseau permet aux acheteurs **d'expérimenter, de manière collective, de nouvelles avancées** comme l'intégration de la thématique de l'égalité femmes-hommes dans les marchés.

La MEL participe au collectif des acheteurs régionaux HDF « réseau régional Achats Publics Durables ».



→ Digitaliser nos processus, enrichir les données collectées et nos indicateurs de performance

Un partenariat enrichi par la participation à la **communauté des utilisateurs du logiciel OKAVEO**, notamment les acheteurs publics mettant en œuvre un SPASER.

Dans cette optique, la MEL a accueilli le vendredi 10 octobre 2025 un « café du Klub » réunissant une vingtaine d'acheteurs territoriaux, hospitaliers, bailleurs et État pour échanger sur les chantiers de cartographie interne et d'intégration de l'intelligence artificielle dans les processus achat.



AXE 2

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Objectif 3

Poursuivre le développement de la clause sociale dans les contrats de la commande publique

3.1 Atteindre les 400 000 heures d'insertion annuelles dès 2025 en s'appuyant sur la programmation des marchés comme outil d'analyse

→ Les fiches de saisine

En l'absence de programmation formalisée, des fiches de saisine ont été mises en place en 2024 afin de solliciter systématiquement les Maisons de l'emploi et d'identifier en amont les marchés à lancer pouvant intégrer des considérations sociales, telles que les heures d'insertion, les marchés réservés ou d'autres dispositifs favorisant l'inclusion.

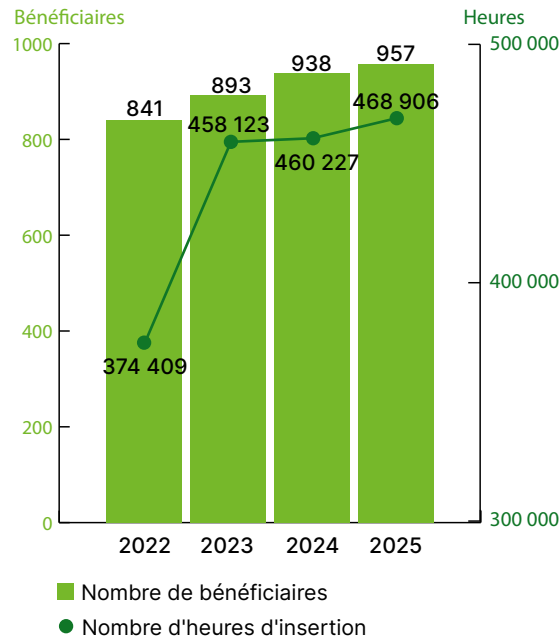
Soit 132 marchés comprenant des heures d'insertion :
1 marché « Fournitures »,
31 marchés « Services »
et 100 marchés « Travaux ».

Contrats comportant des heures d'insertion (marchés supérieurs à 90K Euros HT)*

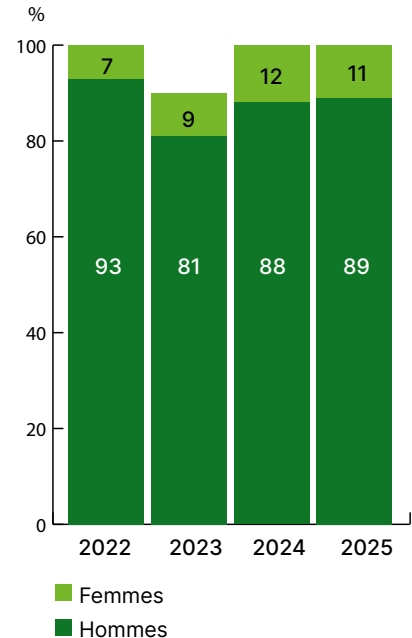
Rappel : objectifs nationaux de commande publique durable (PNAD) : 30 % des marchés publics doivent comporter au moins une considération sociale (critère social ou condition d'exécution sociale).

Année	Pourcentage des marchés comportant des heures d'insertion
2022	19 %
2023	37 %
2024	30 %
2025	35 %

Nombre de bénéficiaires de la clause d'insertion*



Répartition des heures d'insertion par sexe*



CDI dans le cadre de la clause sociale d'insertion*

Année	Nombre de CDI signés
2022	7
2023	12
2024	17
2025	64

Soit une augmentation de plus de 700 % entre 2024 et 2025.

→ Formation à la clause d'insertion

En 2025, les agents du service Marchés ont participé à un « **serious game** » intitulé « **Master Clause** », élaboré par les Maisons de l'emploi.

Cet atelier immersif permettait aux participants de se glisser dans la peau des différents acteurs de la clause d'insertion (entreprises, Maisons de l'emploi, acheteurs, bénéficiaires).

L'objectif était de mieux comprendre les enjeux propres à chacun et d'appréhender les contraintes et responsabilités de l'ensemble des intervenants dans la mise en œuvre des clauses d'insertion.

En 2026, l'événement sera renouvelé et proposé aux directions opérationnelles dont les marchés génèrent les volumes d'heures d'insertion les plus importants.

3.2 Développer le recours aux marchés réservés afin de renforcer l'insertion des personnes en situation de handicap ou défavorisées sur le territoire de la métropole.

Exemple de marché : marché de routage de la revue MEL et d'autres publications.

Le candidat retenu est une **entreprise adaptée** employant majoritairement des personnes en situation de handicap. Sa mission consiste à favoriser la **réinsertion professionnelle** de salariés fragilisés, en leur offrant des postes adaptés dans le secteur du routage.

Intégration d'un critère sur les moyens mis en œuvre par le candidat pour viser la performance environnementale de la prestation (note sur 10). Sur le volet environnemental, le titulaire met en œuvre plusieurs actions visant la performance durable du service rendu.

Le candidat applique des procédures simples et efficaces pour sa mise sous plis : il est écolabellisé Imprim'vert, et certifié PEFC et s'efforce également, pour la fourniture des enveloppes, de travailler avec des **fournisseurs labellisés éco responsables**.

Indicateurs marchés réservés*

Année	Nombre de marchés réservés
2023	8
2024	4
2025	2



Matinale Clauses Sociales avec les communes le 13 mai 2025.

Dans le cadre de la Semaine des Achats Responsables, la Métropole Européenne de Lille (MEL), avec ses partenaires (APES Hauts-de-France, Lille Avenirs, MiE), a organisé la "**Matinale Clauses Sociales**". Cette rencontre, réunissant une vingtaine de communes, a permis de **partager des outils d'achat inclusif** (ESS, marchés réservés, clauses d'insertion) et de favoriser les échanges entre acheteurs et 20 structures inclusives métropolitaines.

*L'ensemble des données des pages 20/21 est issu des Maisons de l'emploi au 03/03/2026.



Objectif 4

Intégrer les enjeux sociétaux dans les achats publics de la Métropole Européenne de Lille

4.1 Prendre en compte l'égalité Femmes-Hommes et la lutte contre les discriminations dans les contrats

→ Groupe de travail Égalité Femmes Hommes

Le groupe de travail vise à **promouvoir l'égalité femmes-hommes** et l'inclusion sociale dans la commande publique. Le projet mobilise les agents autour d'actions concrètes - bibliothèque de clauses inclusives, recensement des marchés concernés, retours d'expériences - pour faire de l'achat public un **levier d'insertion et de lutte contre les discriminations**.

→ L'index Egapro des entreprises

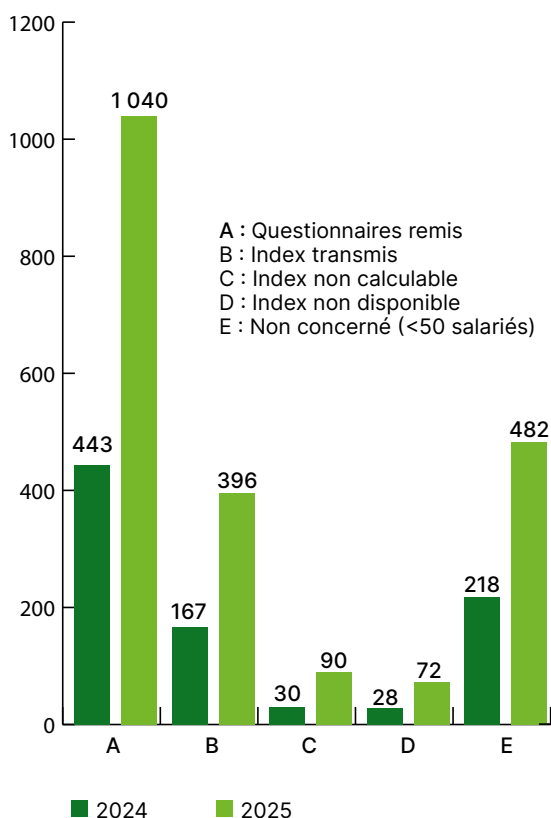
Depuis le 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de ses relations avec les opérateurs économiques qui répondent à la commande publique, la MEL apporte une vigilance particulière à leur index Egapro. Cet intérêt s'effectue vis-à-vis des entreprises qui répondent à la commande publique en les incitant à respecter les dispositions mises en œuvre pour garantir l'égalité professionnelle et la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

La direction Commande publique a étudié les index pour les marchés concernés en 2025.

Sur 328 marchés lancés entre le 01/01/25 et le 31/12/25 faisant figurer dans le règlement de la consultation la demande de remise du formulaire, **1 040 questionnaires ont été remis** sur 1173 demandes soit **88,66 %**.

La moyenne des indices Egapro est de 80,04 points (pour 169 entreprises qui y sont soumises et qui l'ont calculé).

Évolution de l'index Egapro sur le retour de questionnaires remis en 2024 et 2025



Chiffres issus de la Direction de la commande publique

4.2 Développer le recours au commerce équitable, améliorer les conditions de travail et développer les filières d'approvisionnement responsables



Achats responsables en produits informatiques reconditionnés. Exemple de marché.

Lot 7 : acquisition de matériels informatiques reconditionnés et reprise de matériel usagé.



Le titulaire est une entreprise locale et adaptée qui contribue à l'insertion de personnes en situation de handicap et qui s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire. Il propose un large choix de produits reconditionnés, contrôlés selon la certification NF335 garantissant une qualité équivalente au neuf. Les matériels sont livrés dans des emballages biosourcés et 100 % recyclables, via une flotte interne Euro 6 et électrique.

Son processus privilégie le réemploi des composants et intègre des opérations de reconditionnement avancées qui sont réalisées en interne ainsi que la valorisation de la matière lorsque nécessaire, notamment par l'extraction de métaux précieux.



Veiller à l'amélioration des conditions de travail dans les contrats de la Métropole Européenne de Lille. Exemple de marché : acquisition de prestations de propreté des locaux. Insertion d'une clause de réexamen.

La MEL accorde une attention particulière au bien-être des agents de propreté dans l'étude du passage au travail en continu et/ou en journée. La clause de réexamen insérée au marché repose sur une concertation étroite avec les équipes afin de garantir des horaires plus favorables, une meilleure conciliation vie professionnelle/vie personnelle et une réduction de la pénibilité.

Les modalités d'intervention sont définies pour protéger les salariés, encadrer les interactions avec

les usagers et accompagner le changement. Un suivi conjoint permet d'évaluer l'impact social de cette nouvelle organisation et d'ajuster les pratiques pour préserver durablement la qualité de vie au travail.





AXE 3

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE



Objectif 5

Favoriser l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics et concessions en application du Plan National des Achats Durables et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

5.1 Intégrer des considérations environnementales dans les marchés au regard des différents enjeux : atténuation du changement climatique, adaptation, amélioration de la qualité de l'air, santé environnementale et préservation de la biodiversité, en cohérence avec le PCAET

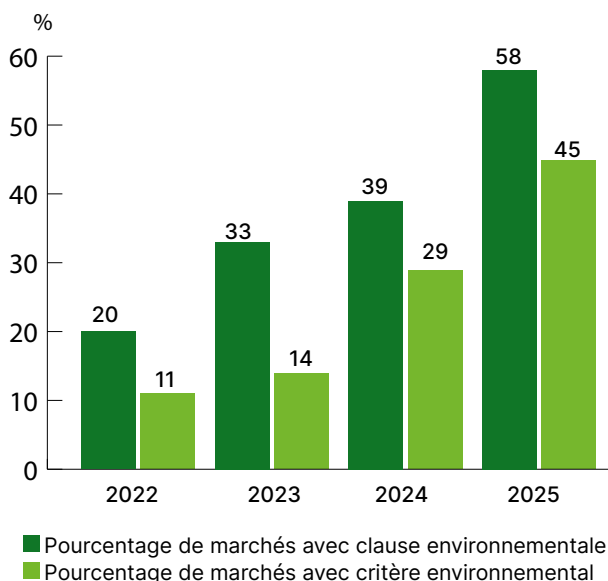
→ **WIKI « Clauses environnementales » : un outil structurant pour des achats plus responsables**

Le **WIKI « clauses environnementales »**, est devenu l'outil central, à destination des directions de la MEL, pour intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics. Il fournit aux porteurs de projets un **référentiel structuré de clauses et critères**, ainsi que des **ressources immédiatement utilisables** pour rédiger les dossiers de consultation. Conçu comme un appui opérationnel, il soutient l'**objectif d'atteindre 100 % de critères environnementaux d'ici août 2026** et constitue un levier majeur pour **améliorer la qualité des achats** tout en renforçant les **compétences des services acheteurs**.

→ **Indicateurs sur les taux de critères environnementaux et de clauses environnementales dans les marchés.**

Objectif : atteindre 100% des contrats de la commande publique avec une clause et un critère environnemental.

Marchés avec clauses et critères environnementaux



Chiffres issus des RAO. Marchés à partir de 90 000 Euros HT.



Process du WIKI à partir de la réception des fiches de saisine et de la lecture des Rapports d'Analyse de l'Offres (RAO).

Pour garantir une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, un **dispositif d'alerte systématique** est activé à chaque réception d'une fiche de saisine : un courriel est envoyé à la direction opérationnelle pour rappeler la réglementation et orienter vers le WIKI.

Process à partir de la lecture des RAO.

Lorsqu'un marché notifié ne comporte pas d'éléments environnementaux, un **message de sensibilisation** est également transmis à la Direction Opérationnelle avec un lien direct vers le WIKI. Ce mécanisme permet de diffuser les bonnes pratiques, de **sécuriser les procédures** et de renforcer l'usage de cet outil de référence.



Les marchés doivent intégrer des considérations environnementales au regard des différents enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial.



75 % des marchés intègrent une clause relative à l'atténuation des gaz à effet de serre



27 % des marchés intègrent une clause relative à l'adaptation au changement climatique



19 % des marchés intègrent une clause relative à l'amélioration de la qualité de l'air

33 % des marchés comportent à la fois un critère et une clause environnemental.

→ **Tendre systématiquement vers l'intégration d'un critère d'attribution environnemental**



Exemple de marché :
Acquisition d'outillage à main, électroportatif et pneumatique.

La MEL a intégré un critère spécifique dédié aux engagements environnementaux et sociaux des candidats, représentant une pondération de 10 % dans l'analyse des offres. Le cadre de réponse soumis aux entreprises portait à la fois sur des aspects directement liés à l'objet du marché tels que la **proportion de produits écoresponsables ou porteurs d'un écolabel** dans le catalogue, la **gestion des déchets d'emballage**, les **modes de transport utilisés** ou encore la **capacité à fournir un bilan carbone annuel** et sur des engagements plus larges en matière de responsabilité sociétale.

Ce dernier volet incluait notamment la **collaboration avec des structures d'insertion par l'activité économique ou du secteur du travail protégé et adapté**, ainsi que d'autres actions relevant de **de la Responsabilité sociale de l'employeur (RSE)**.

Autre exemple de marché :
Terrains familiaux locatifs de Saint André Lez Lille et Wattrelos. Construction et aménagement intérieur de trente maisons à ossature bois et d'un local gestionnaire.

La construction réalisée n'entre pas dans le champ d'application obligatoire des réglementations thermiques et environnementales (Réglementation thermique - TR/ Réglementation Environnementale - RE).

Toutefois, dans une **démarche volontariste d'amélioration de la performance énergétique et environnementale**, des exigences issues de la Réglementation Environnementale (RE) ont été intégrées au projet. Le marché intègre par ailleurs un sous-critère sur la **performance environnementale de 10 % (prise en compte de l'impact environnemental des matériaux et du chantier)**.



Constructions et aménagements de maisons à ossature bois.

5.2 Favoriser la montée en compétence de la MEL par les échanges de bonnes pratiques entre les donneurs d'ordre publics locaux, nationaux et européens

→ Sensibiliser, former sur l'intégration des clauses environnementales et formation des élus au SMART

Pour la deuxième session qui s'est tenue le 26 septembre 2025, il a été proposé aux **élus métropolitains la formation « développer ses achats responsables et recourir à la centrale d'achat métropolitaine »**. Cette formation a pour objectif de **sensibiliser les élus** au niveau de leur action municipale et intercommunale sur les leviers de mutualisation et d'achat socialement et écologiquement responsable.

→ Groupe de travail France Urbaine : la MEL y contribue activement aux côtés d'autres grandes métropoles

Grâce à cette initiative collaborative, la MEL participe pleinement à **l'harmonisation** et à la précision des modalités de **suivi des indicateurs** les plus utilisés dans les SPASER des adhérents de France Urbaine, tout en contribuant à l'élaboration de tendances nationales. Lors de sa phase de test, l'observatoire sera diffusé à l'ensemble des adhérents de France Urbaine en 2026, consolidant ainsi le rôle moteur de la MEL dans ces **réflexions collectives sur l'achat public durable**.



Expérimenter et évaluer les clauses « impact carbone » dans les marchés identifiés comme significatifs (sous l'angle du BEGES).

Exemple de marché : Création du réseau de Chaleur Urbaine de Lille.

La Métropole Européenne de Lille déploie l'un des plus **grands réseaux de chaleur et de froid bas-carbone** de France, fondé sur un mix à **89 % d'énergies renouvelables ou de récupération**. Le projet réduit de 165 000 t/an les émissions de CO₂ et **privilégie les ressources locales** : biomasse issue d'un rayon de 25 km, chaleur fatale industrielle et valorisation énergétique, renforçant ainsi **l'autonomie et la résilience du territoire**.

Sur le plan social, ce projet est un moteur d'emploi et d'insertion : **150 emplois mobilisés et 108 000 heures dédiées à l'insertion**, dont 36 000 sur les chantiers. Le réseau contribue aussi à la **lutte contre la précarité énergétique**, avec **3 200 logements accompagnés**.

Un projet exemplaire qui combine performance environnementale, économie circulaire et création d'emplois locaux durables.



Création du réseau de chaleur urbaine de Lille.



Dans les marchés de voirie, intégration du critère SEVE-TP (outil pour mesurer l'impact environnemental du chantier) et critère sur le réemploi des matériaux. Exemple de marché : Roubaix Épeule, aménagement d'espaces publics.

Le marché prévoit un sous-critère environnemental représentant 8 % de la note d'attribution, réparti comme suit :

- 2% consacrés à la performance environnementale du chantier ;

- 2 % dédiés à la réalisation d'une évaluation environnementale du projet via l'outil SeveTP, incluant un score détaillé pour les structures de voirie ;

- 4 % attribués au taux de pavés en porphyre réemployés dans le projet.

Ce dernier sous-critère vise à **encourager le réemploi des matériaux**. L'évaluation repose sur l'engagement du candidat à intégrer un pourcentage déterminé de pavés en porphyre issus soit de la dépose des aménagements existants, soit d'autres opérations de réemploi.



Réaménagement de la place du Colisée à Roubaix avec le réemploi des pavés d'origine.



Objectif 6

Réduire l'impact carbone des politiques métropolitaines en favorisant l'économie circulaire, l'écoconception, la lutte contre le gaspillage par les achats

6.1 Agir pour la sobriété en questionnant systématiquement l'acte d'achat

→ Réemploi d'équipements
et optimisation des ressources



Exemple : La récupération des bornes installées à l'ancien siège de la Métropole Européenne de Lille pour les implanter au Centre Logistique.

Dans une **démarche d'économie circulaire**, les bornes de recharge initialement installées sur l'ancien siège de la Métropole Européenne de Lille ont été **récupérées et réimplantées** au Centre Logistique. Cette opération a permis le

déploiement de 14 points de recharge à partir de 7 bornes existantes (équipées de deux prises chacune), **sans recours à l'achat de nouveaux équipements.**

Ce choix responsable a généré une **économie financière significative**, en évitant l'acquisition de 7 bornes neuves, soit un gain estimé à 44 340 € HT, tout en limitant l'impact environnemental lié à la fabrication et au transport de nouveaux matériels.



Bornes de recharge pour véhicules électriques

6.2 Expérimenter, évaluer et développer les opportunités en faveur de la réduction des déchets par le réemploi, la réutilisation et le recyclage

→ Valorisation des matériaux issus des travaux de terrassement



Exemple de marché : Marché de travaux d'effacement des réseaux aériens.

Conformément au Règlement de Consultation, un sous critère de jugement des offres, **noté sur 12 points**, portait sur la **pertinence de la démarche de valorisation des matériaux issus des travaux de terrassement**. Ce critère se décomposait comme suit :

- Filière de retraitement des matériaux issus des terrassements retenus par le candidat, (Traçabilité et rendu compte a minima semestriel auprès du Maître d'œuvre du **respect de l'engagement en termes de traitement et réemploi des matériaux issus des travaux de terrassement**).

= 6 points

- Engagement en pourcentage des volumes extraits quant à la **valorisation des matériaux issus de travaux de terrassement** (Global de la couche de roulement jusqu'au fond de tranchée), **pour réemploi sur site ou autres chantiers**.

= 6 points

Les titulaires se sont engagées à :

- **Lot 1**
valoriser **100 % des déblais inertes** issus du terrassement.
- **Lot 2**
valoriser et réemployer **100 % des volumes extraits du chantier**.

Ces engagements témoignent d'une démarche exemplaire en matière de gestion durable des matériaux et de limitation de l'empreinte écologique des travaux.

→ Les leviers en faveur de l'économie circulaire (AGEC)

La **déclaration annuelle des biens acquis**, soumise à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), est obligatoire. Actuellement, seule la Direction Achats Logistique (DAL)/ Centrale d'Achats Métropolitaine (CAM) effectue cette déclaration. Une réflexion est en cours pour définir une **méthodologie applicable à l'ensemble des achats de l'établissement** pour la déclaration 2027 (dépenses 2026), incluant l'identification des familles de marchés concernées dans la nomenclature MEL, la **sensibilisation des directions** et des Centres de services Partagés marchés (CSP), l'insertion de clauses standards dans les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) et l'adaptation des Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) pour **privilégier les produits recyclés ou issus du réemploi**.



→ Réduire l'impact environnemental du numérique, le cadre de la stratégie numérique responsable

Le Numérique Responsable (NR) est une démarche clé visant à concilier les bénéfices du numérique avec les coûts de sa mise en œuvre et les impacts sociétaux qu'il génère.

Elle s'inscrit dans une **logique d'amélioration continue, globale et transversale**, tout en répondant à une obligation légale issue de la loi REEN.

La MEL s'est engagée dans l'**obtention du Label Numérique Responsable - Niveau 2**, délivré par l'Institut du Numérique Responsable (INR), qui constitue un cadre structurant pour sa stratégie.

Cette labellisation nous incite à porter la politique NR au plus haut niveau et à la diffuser à l'ensemble de la MEL.

L'objectif est d'intégrer le numérique responsable dans la future stratégie numérique de la MEL, déjà présent comme axe fort dans notre feuille de route numérique et dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de le traduire en un plan d'engagements intégré au **projet d'administration durable**.





Exemple de marché.

Acquisition de mobiliers et d'équipements pour le personnel en situation de handicap.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, la MEL a procédé à l'acquisition de mobiliers et d'équipements destinés à favoriser l'**intégration des personnels en situation de handicap**. Cette volonté d'achat s'inscrit dans une démarche de développement durable articulée autour des piliers environnementaux, sociaux et économiques. Sur le plan environnemental, elle intègre des critères responsables dans ses achats, **privilégie des produits recyclés, vérifie la réparabilité des équipements, réduit les déchets d'emballage et optimise son impact carbone grâce à la mutualisation des livraisons**, l'écoconduite et l'évolution vers un parc de véhicules moins polluants. Sur le plan social, elle favorise l'**inclusion des personnes en situation de handicap**, soutient l'insertion professionnelle à travers des partenariats avec des structures locales et accompagne leurs besoins par des aménagements ergonomiques. Sur le plan économique, l'organisation encourage les circuits courts, améliore l'efficacité logistique et promeut le réemploi et la valorisation des équipements afin d'allonger leur durée de vie et de maîtriser les coûts. Ensemble, ces actions renforcent une dynamique globale, responsable et durable.



Exemple de marché.

Assistance technique et réalisation de diagnostics, contrôles et essais dans les domaines des infrastructures, du génie civil et du bâtiment.

L'évaluation porte sur :

- **l'énergie** : recours aux énergies renouvelables et solutions à faible impact (panneaux solaires, chauffage performant, électricité verte).
- **la sobriété en ressources** : réduction de l'usage du papier et dématérialisation.
- **les achats responsables** : sélection de fournisseurs engagés et priorité donnée à la réparation du matériel.
- **la mobilité durable** : actions en faveur du covoiturage, des transports en commun, du vélo et de l'usage de véhicules électriques, ainsi que l'amélioration de la gestion des déchets.

Critère visant à apprécier la capacité du candidat à intégrer des pratiques concrètes de réduction de son empreinte environnementale

Enfin, le candidat peut s'il le souhaite, proposer des engagements complémentaires tels que la réalisation d'un bilan carbone pour chaque commande passée par la MEL, renforçant ainsi le suivi et la maîtrise de l'empreinte environnementale des prestations.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2, boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr